



Tremplin Jeunes Talents 2024

Comité des Fêtes de MASSY

Tremplinjeunestalents.cfm@gmail.com

06.98.76.90.84 (Valérie)

MASSY EN FÊTE 2024

APPEL A CANDIDATURE

TREMPLIN JEUNES TALENTS

Renseignements, Candidature et Règlement

Massy en Fête revient le **22 juin prochain** au cœur du **Parc Georges Brassens de Massy !**

Cette année encore, nous soutenons et encourageons les talents à se révéler puisque 4 jeunes talents auront la chance de **se produire en Première Partie sur la Grande Scène** lors de cet événement convivial et musical, aux côtés d'artistes de renom !

Lancer votre carrière, partager votre musique avec le public massicois, pousser vos ambitions, il est temps de passer sur le devant de la scène et de vous lancer dans l'arène !

Et ça tombe bien...

Pour participer, déposez votre candidature, avant le 13/05/2024

Votre candidature sera revue avec le matériel que vous aurez bien voulu nous envoyer.

Détails pratiques et conditions d'inscription des candidats :

- > Aucun critère de style de musique ou d'âge, le tremplin est ouvert à tous et à toutes
- > Vous pouvez chanter et nous transmettre vos liens en attendant
- > Remplir le formulaire ci-dessous

Bonne chance à toutes et tous !

Pour concourir, envoyez vos réalisations par mail à :

tremplinjeunestalents.cfm@gmail.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION TREMPLIN JEUNES TALENTS DU 22 JUIN 2024

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Nom, Prénom *

Nom artiste *

Style musical *

Adresse *

Téléphone *

Email *

Site Internet ou page Facebook

Petite bio (2/3 lignes) * :

LIEN FICHIERS SONS, VIDEO et PHOTOS

Si vos créations ne sont pas disponibles en ligne, vous pouvez créer un lien Wetransfer à ajouter dans les cases ou à nous envoyer par mail à tremplinjeunestalents.cfm@gmail.com (attention à minimiser la taille de vos fichiers)

Lien vers titres audio / Lien vers une vidéo en ligne / Lien vers des photos en ligne

REGLEMENT

Article 1 : Tremplin JEUNES TALENTS – MASSY EN FETE 2024 – Samedi 22 Juin

Le Comité des Fêtes de MASSY organise le samedi 22 juin 2024 pour la 9^{ème} année un tremplin Jeunes Talents en première partie du grand concert de l'été au Parc Georges BRASSENS. Cela permet aux jeunes Massicois ou des environs de se produire sur une scène de professionnels du monde du spectacle. La prestation artistique ne devra pas excéder 12 minutes.

Article 2 : Conditions de l'appel à candidature

L'appel à candidature pour le tremplin jeunes talents est ouvert jusqu'au 13 mai. Tous les supports nécessaires (audio, vidéo, Biographie, photos, ...) doivent être envoyée à tremplinjeunestalents.cfm@gmail.com avant le 13/05 sous la forme d'un lien internet, ou de pièces jointes via e-mail.

Chaque candidat(e) doit remplir impérativement la fiche d'inscription et prendre connaissance du règlement et le signer (pour les mineurs, signature du représentant légal) avec la mention LU ET APPROUVE et daté.

Article 3 : Sélection des candidats

Pour les pré-sélections, il sera pris en compte, la motivation du jeune talent, ses qualités artistiques, ses disponibilités et sa volonté d'innover. Si besoin, le jeune talent se rendra disponible pour répondre aux questions du jury et pour valider définitivement sa candidature. Ensuite, les membres du conseil d'administration du Comité des Fêtes de MASSY voteront et retiendront 4 artistes pour l'édition 'Tremplin jeunes talents 2024'.

La décision sera communiquée courant mai, dans les plus brefs délais après le vote du conseil d'administration.

Article 4 : Engagement

L'implication du jeune talent dans ce projet, engendre de participer et se rendre disponible toute la journée du samedi 22 juin (balances). Une compensation financière de 150 euros pourra être versée aux jeunes talents majeurs (détails fournis après la sélection des candidats). Le jeune talent pourra être accompagné d'une personne de son choix dans la zone village VIP de MASSY EN FETE. Le jeune talent est seul habilité à monter sur scène après invitation du régisseur de la scène. Il est interdit à toutes autres personnes de monter sur scène aussi bien lors des répétitions que pendant le concert.

Article 5 : Acceptation des conditions de l'appel à candidature

Par la signature du présent règlement, le candidat atteste avoir pris connaissance de son contenu et en accepte les conditions et modalités. Aucune candidature ne pourra être examinée sans la signature du candidat apposée au bas du présent règlement et celles de son représentant légal (si mineur).

Article 6 : Responsabilité

Chaque candidat est responsable de son matériel. Le comité des Fêtes de MASSY décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vol.

Article 7 : Droit à l'image

Les candidats acceptent d'être pris en photo et filmés durant leur prestation ainsi que dans les coulisses de la scène. Les candidats sont informés que les photos et prises vidéo seront diffusées dans les médias, ou tous supports permettant à l'organisateur de faire la promotion de la manifestation, ainsi que pour les années à venir, sans réclamer par la suite un quelconque défraiement consécutif au droit à l'image.

Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance du règlement et en accepter tous les termes et conditions.

Fait à, le....., en deux exemplaires (un exemplaire sera conservé par le candidat et un exemplaire sera intégré au dossier de candidature)

Signature du jeune talent (et du représentant légal pour les mineurs)